



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUIN 2020

Objet : Affaires générales, & Vie municipale et Intercommunalité

Présents : AUZEAU Brigitte, BODEVIN Robert, CAVALIERE Jean-Jacques, CHANY Jean-Claude, CHARPENTIER Céline, CHARRIER Marie-Joséphine, COISSARD Boris, DAMERON Séverine, DOS SANTOS Nathalie, DUCOL Marie-Claire, ESCRIBANO Marie, FOUET Amélie, GONZALEZ Cyril, GRUDET Denis, PEIXOTO Maria, QUINTON Amalia, RAMOS Jean-Louis, SAVOCA Pierre, SERRANO Arnaud, SOU-AH-Y Catherine, URDICIAN Magali, VALENTE Mario, VITORIA Frédéric, & BIZOT Laurent (Directeur Général des Services).

Ouverture de la séance à 19 h 30 par Mr. Jean-Jacques CAVALIERE (Maire)

- Appel des participants : 23 présents sur les 23 conseillers convoqués.
- Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut se poursuivre.
- Le secrétaire de séance désigné, sera Jean-Claude CHANY.(élu à l'unanimité).
- Le huis-clos est adopté à l'unanimité (vote à main levée par les 23 conseillers).

Thème 1 : Affaires générales

- Validation du compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2020 à l'unanimité.
- Validation du procès-verbal d'installation du Maire et des adjoints du 28 mai 2020 à l'unanimité des 23 conseillers aussi.
- Calendrier des conseils municipaux des mois de juin et juillet 2020,

Afin d'avoir un peu plus de temps de préparation du budget, ils sont décalés ainsi :

- Celui initialement prévu le jeudi 25 juin (Budget) est reporté au jeudi 02 juillet.
 - Et celui initialement prévu le jeudi 09 juillet est reporté au jeudi 16 juillet.
- Cette information nous est communiquée par : Mr. Laurent BIZOT DGS.*

Mise en place des permanences en mairie du samedi matin en période scolaire de 10 h à 12 h tenues par les quatre agents du service administratif, en binôme avec un conseiller municipal à partir du samedi 13 juin 2020. Un roulement sera mis en place entre tous les conseillers, à l'exception des mois de juillet & août.

A noter : Que seuls 4 conseillers ont des contraintes professionnelles, précision faite en réponse à la question de L. BIZOT, afin d'établir le planning 2020/2021.



Il s'agit de : Marie-Joseph CHARRIER, Séverine DAMERON, Denis GRUDET et Frédéric VITORIA.

Jean-Jacques CAVALIERE, le maire est dispensé de permanences car il peut être appelé à tout moment pour gérer une urgence sur la commune.

Mme Marie ESCRIBANO (volontaire) fera les rappels hebdomadaires à chacun afin de s'assurer que la permanence puisse se tenir avec l'élu inscrit.

Thème 2 : Vie municipale et Intercommunalité

Mr. Jean-Jacques CAVALIERE (maire), comme le prévoit la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, donne lecture de la *charte de l'élu local qui est prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).*(jointe en annexe I à ce compte rendu)

Délégations du Maire.

Les membres du conseil municipal peuvent déléguer au maire par délibération certaines attributions, ce qui facilite la prise de décision et la vie courante de la collectivité. L'article L. 2122-22 du C.G.C.T. en dresse la liste, elles sont au nombre de 22. et sont adoptées à l'unanimité par 23 votes pour la durée du présent mandat.

Intervention d'Amalia QUINTON : en terme de bâtiment communal, le CCAS détient le local commercial où est installé l'institut de Beauté ainsi que le logement situé au-dessus.

Indemnités de fonctions, des adjoints et du conseiller délégué.

Il est proposé au vote, de conserver les mêmes montants d'indemnités mensuelles que lors de la précédente mandature.

Soit : Maire: =1672,44€, les adjoints et le Conseiller Délégué : =521,18€.

Soit : Un total annuel de : 66 530,04 € (tous ces montants sont « brut »).

La proposition est adoptée à l'unanimité (vote à main levée par les 23 conseillers).

Intervention de Mr. Boris COISSARD (Conseiller d'opposition).

« Monsieur Le Maire,
Mesdames et Messieurs Les Adjoints au Maire,
Mesdames et Messieurs Les Conseillers Municipaux,
Mes Chers Collègues,

Au nom du groupe d'opposition "Vertaizon, avançons ensemble", je me permets de prendre la parole afin de vous délivrer quelques mots pour ce début de cette nouvelle législature.



Le dimanche 15 Mars dernier ont eu lieu les élections municipales dans un contexte sanitaire inédit. Dès le 1er tour, avec 48 voix d'écart, la liste menée par Monsieur CAVALIERE a remporté le scrutin. C'est le jeu de la démocratie.

En ce jour de premier conseil municipal, notre état d'esprit est clair pour tous.

Nous souhaitons être un groupe d'opposition constructif, pragmatique, force de propositions, tout en étant vigilant sur la méthode, les actions menées et la faisabilité des projets.

Nous serons très attentifs à nos droits en matière de représentativité dans les différentes commissions et instances représentatives auxquelles la commune participe.

De plus, nous demanderons quelles sont les règles du jeu en matière d'inscription des points à l'ordre du jour des conseils, le déroulement des questions orales, l'échange d'informations permettant à l'ensemble des conseillers de débattre de manière éclairée des points à l'ordre du jour et enfin sous quelle forme sera traduit ses règles : un règlement intérieur ou délibérations.

Ensuite, nous aimerions savoir comment les conseillers élus seront intégrés au sein de la mairie, accès et horaires, local à disposition, visu sur les dossiers et communication au sein du bulletin municipal.

Parallèlement, nous serons attentifs à la réalisation des projets que nous avons en commun sur nos deux listes puisque tout le monde le souhaite.

Pour terminer, nous voulons rappeler pourquoi nous avons décidé de déposer un recours. Avec plus de 50% d'abstention, la démocratie n'a pas pu s'exprimer. Deux questions prioritaires de constitutionnalité sont d'ailleurs posées au conseil constitutionnel, pas pour le cas de Vertaizon, mais pour toutes les communes qui sont, comme nous, dans ce cas. Nous savons très bien que ce recours ne sera pas forcément entériné et que s'il l'est, de nouvelles élections conforteront peut-être l'équipe en place. Mais, nous voulions marquer le fait que nous ne pouvons pas accepter que des calculs de politique nationale, qui nous dépassent, prennent en otage le fonctionnement normal d'une élection municipale. Notre liste s'appelle Vertaizon, avançons ensemble. Quand nous constatons que moins de la moitié des électeurs s'est rendue aux urnes, il est clair que le mot ensemble ne veut plus rien dire.

En conclusion, nous remercions Monsieur Le Maire, de nous avoir permis de nous exprimer.

Notre objectif commun est de travailler au sein d'une ambiance respectueuse, pour l'intérêt général et de façon républicaine.

Mesdames, Messieurs, merci de votre attention ».



Les Commissions municipales. *(Liste jointe en annexe II à ce compte rendu)

La proposition est adoptée à l'unanimité (vote à main levée par les 23 conseillers).

Intervention de Séverine DAMERON : concernant les modalités de recrutement de la population sur les commissions ayant des sièges vacants, il serait intéressant de faire un appel à candidature.

Intervention de **Jean-Jacques CAVALIERE :** Je valide cette proposition.

Intervention d'Amalia QUINTON : pouvons-nous vous proposer deux personnes non élues pour participer à l'instance du CCAS ?

Intervention de Catherine SOU AH Y : Il en est hors de question, j'ai assez souffert comme ça jusqu'à présent. Je ne veux pas travailler dans de mauvaises conditions comme par le passé. C'est moi qui décide maintenant.

Intervention de Boris COISSARD : Monsieur le Maire, validez-vous la réponse de votre première adjointe ?

Intervention de Jean-Jacques CAVALIERE : Oui, je valide les propos de Catherine Sou Ah Y ;

Tirage au sort du jury d'assises.

Amélie FOUET & Pierre SAVOCA (les deux plus jeunes) procèdent au tirage au sort des six habitants de la commune inscrits sur les listes électorales pour être désignés jury lors des procès aux Assises sur le département.

Ensuite, seulement deux d'entre eux seront tirés au sort par les représentants du tribunal, pour participer à un éventuel procès.

Mr. L. BIZOT (DGS) annonce au fur et à mesure du tirage les 6 noms tirés au sort :

Résultats du tirage au sort :

Mr. Jean-Claude REDON, Mr. Baptiste MAIGNE Mme Léa-Marie SERRE,
Mme Marie-Claude RIEUF, Mme Simone FOURNIER, Mr. Frédéric THOMAS.



QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Mr. Denis GRUDET (Conseiller d'opposition)

« Je me permet d'intervenir ce soir en ma qualité de conseiller municipal mais aussi et surtout en tant que vice-président de la chambre des métiers et de l'artisanat du puy de dôme.

En lisant attentivement les notes de synthèses et les attributions des postes de conseillers et adjoints, à aucun moment vous ne faites état d'un élu dédié spécifiquement aux commerces et artisanat.

J'imagine que vous savez que notre commune regroupe pas loin de 60 artisans-commerçants et que la crise sanitaire que nous traversons met en péril un grand nombre d'entre elles.

Les indépendants ont besoin d'être soutenus par l'état, les régions et départements mais la commune doit être le premier interlocuteur et le meilleur soutien pour maintenir et soutenir l'activité locale.

Merci de mettre rapidement en place des actions concrètes sur notre commune pour soutenir nos indépendants, la cma63 vous a envoyé le livre blanc pour l'artisanat, vous devriez vous rapprocher des chambres consulaires afin de ne pas laisser nos artisans sans soutien communal.

Je vous remercie de votre attention. »

Intervention de Mme. Amélie FOUET (Conseillère).

Qui fait part de son mal être personnel suite aux diverses attaques inadmissibles émises à l'encontre de tous les membres de la liste de Jean-Jacques CAVALIERE, sur les réseaux sociaux, (facebook page «Si tu habites Vertaizon.....) durant la campagne électorale courant février et début mars. Elle dit en être encore à ce jour affectée personnellement, et dénonce cet état de fait indigne de toute démocratie.

Mr. Jean-Jacques CAVALIERE clôture le conseil municipal à 20h28.

Ci-joint :

Documents en annexes :

***ANNEXE I (La charte de l' élu local) Page 6**

***ANNEXE II (Les Commissions municipales) Pages 7 à 12**



***ANNEXE I (au compte rendu du CM du 11 JUIN 2020)**

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.



***ANNEXE II (au compte rendu du CM du 11 JUIN 2020)**

Par défaut, le maire est président/responsable de toutes les commissions .

1. Finances

- **Jean-Jacques CAVALIERE**
- **Robert BODEVIN**
- **Arnaud SERRANO**
- **Nathalie DOS SANTOS**
- **Jean-Louis RAMOS**
- Mario VALENTE
- **Boris COISSARD**
- Dominique CHAVAROT (non élue)
- Danielle LEYRIT (non élue)

2. Sports, vie associative et salles communales

- **Cyril GONZALEZ**
- **Robert BODEVIN**
- Marie ESCRIBANO
- Maria PEIXOTO
- Pierre SAVOCA
- Frédéric VITORIA
- **Céline CHARPENTIER**
- Sylvie ROUSSELOT (non élue)
- Alexandre PUYBOURDIN (non élu)
- Sabrina CAVATORTA (non élue)



3. Travaux, urbanisme, environnement, cadre de vie et patrimoine

- **Robert BODEVIN**
- **Arnaud SERRANO**
- **Jean-Louis RAMOS**
- Brigitte AUZEAU
- Jean-Claude CHANY
- Pierre SAVOCA
- Céline CHARPENTIER
- Séverine DAMERON
- Robert BARNOLA (non élu)
- Jacqueline BERTHON (non élue)
- Denise JOUVE (non élue)
- Alain MALTERRE (non élu)
- Thierry FOURVEL (non élu)
- Claude POLLARD (non élu)
- Nicolas DEGOILE (non élu)
- Christophe GIRAUDON (non élu)
- Stéphane PORTENGUEN (non élu)
- Michel FAURE (non élu)
- Jeanine PRULIERE (non élue)
- Mme LACOSTE (non élue)

4. Communication

- **Cyril GONZALEZ**
- **Amélie FOUET**
- **(+1 ou 2 membre(s) supplémentaire(s) de la liste J.J. CAVALIERE ?)**
- Denis GRUDET
- Sylvie ROUSSELOT (non élue)
- Jacqueline BERTHON (non élue)
- Denise JOUVE (non élue)



5. Culture, fêtes et cérémonies

- **Nathalie DOS SANTOS**
- **Cyril GONZALEZ**
- Jean-Louis RAMOS
- Céline CHARPENTIER
- Brigitte AUZEAU
- Jean-Claude CHANY
- Jacqueline BERTHON (non élue)
- Denise JOUVE (non élue)
- Sylvie ROUSSELOT (non élue)

6. Cimetière

- **Jean-Jacques CAVALIERE**
- Amalia QUINTON
- Claudette BRUNEL (non élue)
- Denise JOUVE (non élue)

7. Jeunesse, accueil de loisirs, scolaire et périscolaire

- **Amélie FOUET**
- Maria PEIXOTO
- **Catherine SOU-AH-Y**
- Magali URDICIAN
- Mario VALENTE
- Frédéric VITORIA
- Amalia QUINTON
- Jean-Yves BECHLER (non élu)
- Gwenaëlle BONNY (non élue)
- Sabrina CAVATORTA (non élue)
- Maria Emilia DUARTE (non élue)
- Mme LACOSTE (non élue)
- Éric TORREGROSSA (non élu)



8. CCAS

8 élus

- **Catherine SOU-AH-Y**
- **Nathalie DOS SANTOS**
- Marie-Jo CHARRIER
- Marie-Claire DUCOL
- Magali URDICIAN
- Mario VALENTE
- **Séverine DAMERON**
- **Amalia QUINTON**

8 non élus (nommés)

- Jacqueline BERTHON
- Nicole BONNET
- Dominique CHAVAROT
- Marie-Ange FOURNET
- Joëlle FOURNIER
- Carole GREBERT
- Alain MALTERRE
- Christelle PALLIER

9. Appel d'offre (uniquement composé d'élus) :

- Titulaires : **Robert BODEVIN**,
Pierre SAVOCA
Amalia QUINTON
- Suppléants : **Arnaud SERRANO**,
Jean-Claude CHANY
Céline CHARPENTIER



10. Syndicats

a) SIAREC

- Titulaire : Jean-Louis RAMOS
- Suppléant : Amalia QUINTON

b) SIEG

- Titulaires : **Jean-Louis RAMOS**
- **Robert BODEVIN**
- Suppléants : **Nathalie DOS SANTOS**
- **Amalia QUINTON**

c) SIAD

- Titulaires : **Catherine SOU-AH-Y**
- **Nathalie DOS SANTOS**
- Suppléant : **Séverine DAMERON**

d) Basse Limagne

- Titulaires : Jean-Louis RAMOS et Amalia QUINTON

e) EPF-SMAF

- Titulaire : (+ 1 membre de la liste J.J. CAVALIERE ?)
- Suppléant : Denis GRUDET

f) SBA

- Titulaire : **Cyril GONZALEZ**

g) CNAS

- Titulaires : **Catherine SOU-AH-Y**
- Albérique BAILLY



h) Mission locale

- Titulaire : Magali URDICIAN

i) API

- Titulaire : Mario VALENTE

j) AGSGV

- Titulaires : **Amélie FOUET**
- Magali URDICIAN

k) Correspondant Défense

- Titulaire : **Jean-Jacques CAVALIERE**
- Suppléante : **Amalia QUINTON**

l) Impôts directs

- **A compléter (32 personnes ?)**

m) Habitat

- Titulaire : Pierre SAVOCA

n) Elections

- Titulaire : Jean-Claude CHANY